

**CONFÉRENCE DU COMITÉ DE
DÉFENSE DES TRAVAILLEURS
BLESSÉS ET DU COMITÉ DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ
Du 17 au 21 octobre 2017**

Il faut se battre!

**Hôtel Holiday Inn, Aéroport international de
Toronto**

970, chemin Dixon, Toronto

**Du mardi 17 octobre (à compter de 19 h 00) au samedi
21 octobre (à midi)**

**Toutes les réservations d'hôtel doivent être faites en communiquant
avec Voyages WE, au 1-888-676-7747, au plus tard le
vendredi 22 septembre.**

Tarif pour les chambres : 135,00 \$ + taxes.

Frais d'inscription :

- sections locales affiliées : 215,00 \$;
- sections locales non affiliées : 375,00 \$;
- frais pour inscription tardive par délégué après le vendredi 6 octobre :
50,00 \$.

Ceci est une conférence sans parfum

Si vous avez besoin de services de garde sur place, de traduction simultanée en français, d'interprétation en ASL ou si vous avez d'autres besoins quant à l'accessibilité, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.cupe.on.ca/fr/ ou communiquer avec notre bureau en téléphonant au 905-739-9739.

CES FORMULAIRES DOIVENT ÊTRE REMPLIS ET RETOURNÉS AU PLUS TARD LE 22 SEPTEMBRE.

Si vous avez besoin de cet avis en anglais, veuillez également visiter notre site Web.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Du 17 au 21 octobre 2017

Hôtel Holiday Inn, Aéroport international de Toronto

DESCRIPTION DES ATELIERS

COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS :

1. **CSPAAT 101+** – Les participants acquerront les connaissances de base quant à la façon et au moment de faire une demande d'indemnisation en vertu de la CSPAAT et recevront les ressources quant à la façon et au moment de faire une demande. Les participants apprendront également comment référer des dossiers en appel au personnel spécialisé du bureau national en matière de CSPAAT et auront la possibilité d'assister à une séance de questions et réponses avec des conseillers. De plus, cet atelier expliquera ce qu'est la défense et vous mettra en contact avec un groupe dans votre région.
2. **Les fondements de la politique de la CSPAAT relative au stress** – Les participants acquerront les compétences essentielles pour comprendre la nouvelle politique intitulée « État de stress post-traumatique chez les premiers intervenants et autres travailleurs désignés » (15-03-13). Les participants seront également informés au sujet de la nouvelle politique sur le stress chronique et traumatique relié au travail qui sera rendue publique le 1^{er} janvier 2018. De plus, cet atelier expliquera ce qu'est la défense et vous mettra en contact avec un groupe dans votre région.
3. **Preuve électronique** – Les participants acquerront les connaissances de base quant à la façon et au moment où une preuve électronique est utilisée dans les cas de demandes à la CSPAAT, comme Facebook, les courriels et la vidéosurveillance. Les participants participeront également à un exercice de réflexion sur la meilleure façon de lutter contre l'utilisation de preuves électroniques contre nos membres par les employeurs. De plus, cet atelier expliquera ce qu'est la défense et vous mettra en contact avec un groupe dans votre région.

COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ :

1. **Documenter la santé et la sécurité (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)** – Dans le cadre de ce programme de trois heures, les participants apprendront l'importance et la nécessité de documenter, systématiquement et rapidement, les problèmes de santé et de sécurité au travail. Par l'entremise d'activités interactives pratiques, les participants

effectueront des exercices en se servant de divers formulaires et rapports pour faire le suivi des problèmes de santé et de sécurité au travail. Tous les outils de documentation du programme peuvent être utilisés comme modèles maîtres, copiés ou modifiés au besoin. Ces derniers sont également disponibles sous forme de documents interactifs et téléchargeables en format PDF. Les participants peuvent appliquer ce qu'ils ont appris dès leur retour au travail.

2. **Violence et harcèlement au travail (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)** – Ce module est conçu pour aider les parties en présence dans le milieu de travail à traiter les risques de violence au travail et à se conformer aux exigences légales de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* afin de traiter les incidents de violence et de harcèlement au travail, tel que souligné dans le projet de loi 168. Les participants examineront la définition de violence et de harcèlement au travail et discuteront des facteurs de risque associés à la violence au travail. Ils évalueront également les outils nécessaires pour déterminer et évaluer les risques de violence au travail afin de mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces.

Les participants développeront également les connaissances nécessaires pour les aider à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, y compris l'élaboration de politiques écrites concernant la violence au travail et l'affichage de ces politiques, la conduite d'une évaluation des risques, l'élaboration d'un programme de lutte contre la violence et le harcèlement au travail et la formation des travailleurs au sujet des politiques et des programmes du lieu de travail. Ils apprendront également au sujet de l'obligation de l'employeur d'observer les preuves de violence familiale et de fournir de l'information au sujet d'une « personne ayant un passé de comportement violent ».

3. **Sensibilisation (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)** – Ce programme de formation examine les éléments clés d'un programme de santé et de sécurité efficace et le rôle important des travailleurs, des superviseurs, des employeurs et des conseillers en santé et sécurité. Les participants discuteront des programmes de formation spécifiques aux dangers exigés par la loi, y compris le SIMDUT, l'accès à des espaces clos, les lock-out et la prévention de la violence au travail, qui pourraient être nécessaires pour leur lieu de travail. Par l'entremise de cette formation, les travailleurs apprennent les éléments de la théorie en matière de santé et de sécurité et comment les appliquer afin d'aider à déterminer les risques et à mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces. Ce programme de formation d'introduction est un excellent programme de formation pour les nouveaux arrivants sur le marché du travail ou une révision périodique pour les employés actuels.
4. **Lutter contre l'intimidation au travail (SCFP)** – L'intimidation fait du mal à tout le monde. En tant que membres syndiqués, nous avons un rôle à jouer pour lutter contre l'intimidation au travail. Venez discuter :
 - de ce qu'est l'intimidation;
 - de quelle façon l'intimidation fait du mal à tout le monde;
 - comment ne pas être un simple spectateur;
 - de quelle façon le syndicat peut faire une différence.

CONFÉRENCE DU COMITÉ DE DÉFENSE DES TRAVAILLEURS BLESSÉS ET DU COMITÉ DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Du 17 au 21 octobre 2017

Hôtel Holiday Inn, Aéroport international de Toronto

Ateliers des jeudi et vendredi après-midi

Comité de défense des travailleurs blessés

1. CSPAAT 101 +
2. Les fondements de la politique de la CSPAAT relative au stress
3. Preuve électronique

Comité de la santé et de la sécurité

4. Documenter la santé et la sécurité au travail (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)
5. Violence et harcèlement au travail (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)
6. Sensibilisation (Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses)
7. Lutter contre l'intimidation au travail (SCFP)

Veillez indiquer votre préférence en entrant le numéro de l'atelier choisi. Les affectations aux ateliers se feront sur la base du premier arrivé, premier servi.

NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE / COURRIEL	1 ^{er} choix	2 ^e choix	3 ^e choix	4 ^e choix

FRAIS D'INSCRIPTION :

SECTIONS LOCALES AFFILIÉES	215,00 \$	X	___ =	_____ \$
SECTIONS LOCALES NON AFFILIÉES	375,00 \$	X	___ =	_____ \$
FRAIS POUR INSCRIPTION TARDIVE par délégué (après le 6 octobre)	50,00 \$	X	___ =	_____ \$
TOTAL				_____ \$

(REMARQUE : les frais supplémentaires de 160,00 \$ pour les sections locales non affiliées s'appliqueront au premier paiement de la capitation si une section locale se joint à la Division de l'Ontario dans les trois mois suivant la Conférence.)

Veillez faire le chèque à l'ordre de « CUPE ONTARIO » et l'envoyer avec le formulaire d'inscription à :

Conférence du Comité de défense des travailleurs blessés et du Comité de la santé et de la sécurité

SCFP-Ontario

80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2

Téléphone : 905-739-9739 Télécopieur : 905-739-9740

SECRÉTAIRE :	NUMÉRO DE LA SECTION LOCALE :
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	SIGNATURE :
COURRIEL :	